

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 163

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 25

À la première phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« option »,

insérer les mots :

« prévue aux deux premiers alinéas du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.